



La Fondation Adrienne et Pierre Sommer agit depuis plus de 50 ans pour sensibiliser les enfants à la connaissance des animaux et pour le développement de la médiation animale.

Sous l'égide de la Fondation de France, reconnue d'utilité publique, la Fondation mène ses actions sans collecter de fonds auprès du public ni solliciter sa générosité.

## ENSEIGNANT.E.S :

# Emmenez votre classe de **GS ou CP** dans une ferme pédagogique !



Année scolaire 2024-2025  
4<sup>e</sup> édition



Vous êtes enseignant.e.s en grande section de maternelle ou en CP, et vous travaillez avec votre classe sur les animaux de la ferme dans toute leur diversité : les animaux invitent à questionner, à mobiliser le langage dans toutes ses dimensions et à comprendre le vivant.

Dans le cadre de votre projet, la Fondation Adrienne et Pierre Sommer vous propose **jusqu'à 700 €** pour emmener votre classe dans une ferme pédagogique.

**26 300 enfants dans 1 300 classes ont bénéficié de ce dispositif depuis 2021.**

Dépôt de candidature en ligne : **du 27 août au 18 octobre 2024**

### RÈGLEMENT

#### Qui peut participer ?

- Enseignant.e.s en GS ou CP avec un projet pour l'année scolaire 2024-2025 centré sur les animaux de la ferme. *À l'exception des classes GS-CP, les classes à niveaux multiples (par ex. PS-GS, MS-GS...) ne sont pas éligibles.*
- Plusieurs classes d'une même école peuvent postuler, à condition d'être regroupées dans un seul dossier.
- Ecole publique ou privée sous contrat sur le territoire national. *Les écoles privées hors contrat ne sont pas éligibles.*

#### Calendrier

- Date limite de dépôt de candidature : **le 18 octobre 2024 avant minuit**
- Jury : décembre 2024
- Annonce des lauréats à partir de janvier 2025
- Après la sortie, chaque lauréat devra envoyer un compte rendu du projet par mail à la Fondation.

#### Quelle aide financière ?

- **Jusqu'à 700 € par classe** pour les coûts liés à une sortie dans une ferme pédagogique : transport, frais de visite, atelier(s) axé(s) sur les animaux de la ferme.
- Le financement porte exclusivement sur une visite d'une journée. Les nuitées ou les séjours à la ferme, ou la venue d'une ferme itinérante au sein de l'école sont exclus de cet appel à projets.

#### FAIRE VOTRE DEMANDE

- Renseigner le formulaire en ligne à : **[www.fondation-apsommer.org/financement](http://www.fondation-apsommer.org/financement)**
- Joindre **obligatoirement** les devis et l'ensemble des documents administratifs demandés
- Cliquer sur le bouton « Envoyer » pour transmettre votre candidature.

*En fonction du nombre de demandes et des délais nécessaires à l'instruction, la Fondation se réserve le droit de modifier ces dates. Le jury composé de professionnels se réserve le droit de fixer le montant des subventions des projets sélectionnés.*

**VOUS AVEZ DES QUESTIONS ? CONTACT **Elise Terrini** — [education@apsommer.org](mailto:education@apsommer.org) — 09 72 29 03 65 — [fondation-apsommer.org](http://fondation-apsommer.org)**